

Bulletin annuel n° 20

Année 2016



Exposition : Le Saint Suaire de Turin



ISSN 1291 6692

**Association pour la sauvegarde
du château de Montfort**
**siege social : 3 rue de la Grande Boutière
Villiers 21500 Montigny-Montfort**

montfort.chateau@laposte.net

SOMMAIRE

Bulletin annuel n° 20 - Année 2016

Les bénévoles de la saison 2016	3
Bilan comptable	4 et 5
Rapport moral	6
Compte-rendu des travaux 2016	7 à 19
Le journal de l'été 2016	20 à 24
La DRAC et l'association	25 et 26
Carreaux, tuiles et poteries	27 et 28
Carreaux de sol du musée du Louvre	29
Les cheminées du château de Montfort	30 à 33
Hommage de G. et P. de Maulmont au duc	34 à 36
Baptême de Marguerite de Bourgogne	37
Plainte contre les domestiques du château	38 et 39



montfort.chateau@laposte.net



Rédaction :
André CHERBLANC
Robert BROISSEAU

Photographies :
Gérard POULLAIN
Alain ROUSSELET
André CHERBLANC
Robert BROISSEAU



Sous le regard bienveillant de leurs altesse Frédéric Casimir et Amélie : Bruno, Gérard P., Antoine, Alain, André, Pierre, Chantal, Aline, Jean-Michel, Philippe, François, Marie-Reine, Jérôme, Ludovic, Yves, Laetitia, Claudine, Gérard V., le chien Jabelot, Robert et Yvonne.

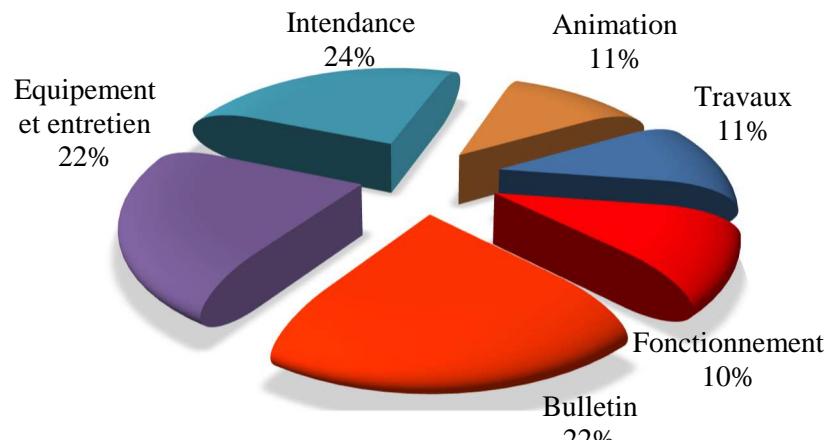
		2016	2017	
DÉPENSES		prévisionnel	réel	
Fonctionnement	1	2330,10	1222,50	
Assurance	10	270,10	271,10	
Bureau	11		96,00	
Frais de banque	12	10,00	16,60	
Edition bulletin	15	2000,00	838,80	
Divers	17	50,00		
Animations	2	500,00	433,68	
Equipement et entretien du site	3	650,00	827,64	
Aménagement pour visiteurs	30	100,00		
Aménagement pour bénévoles	32	100,00	412,33	
EDF	33	350,00	293,01	
Carburant	34	100,00	122,30	
Intendance	4	1000,00	909,38	
Travaux	5	1500,00	406,90	
Matériaux	51	1000,00	355,30	
Outilage	52	500,00	51,60	
TOTAL DES DÉPENSES		5980,10	3800,10	
RECETTES		prévisionnel	réel	
Ressources propres à l'association	6	2580,10	2273,10	
Adhésions	60	1300,00	1030,00	
Dons des adhérents	61	250,00	310,00	
Produit des visites	62	1030,10	604,10	
Produit des animations	63		329,00	
autres (apport trésorerie)	65			
Subventions (Argent public)	8	3400,00	400,00	
Commune de Montigny-Monfort	80	400,00	400,00	
Conseil Départemental	83	3000,00		
TOTAL DES RECETTES		5980,10	2673,10	
BILAN		0,00	-1127,00	
Actif au 01-01-2015 :			6619,30	
Actif au 31-12-2016 :			5492,30	

Bilan comptable 2016

Cette année présente un déficit de 1127 euros pris sur la réserve de trésorerie qui diminue progressivement. Au 31 décembre 2016, l'actif était de 5492.30 euros. La subvention demandée au Conseil Départemental ne nous a pas été attribuée mais la commune a renouvelé sa subvention de 400 euros. Le reste des recettes a été assuré par l'association.

Les dépenses :

Les dépenses liées aux travaux de consolidation sont restées faibles grâce aux réserves de matériaux détenues par l'association ; une dalle de pierre a été achetée pour mettre en sécurité les latrines pour un coût de 189,53 euros.



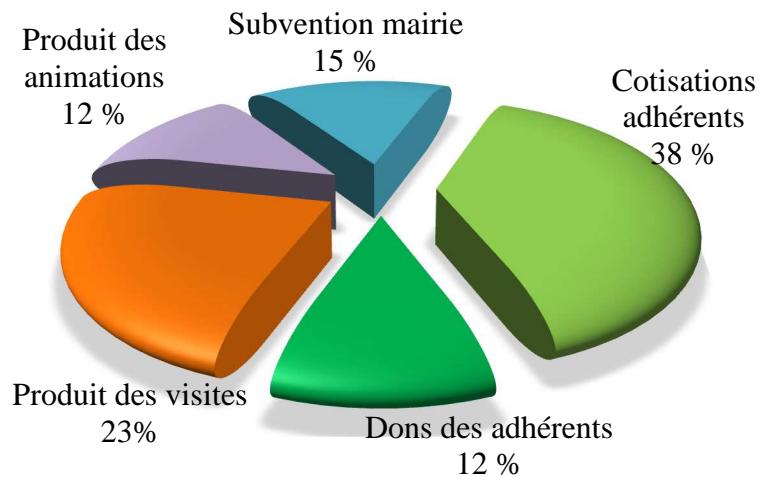
L'équipement de la citerne de la basse-cour, pompe et accessoires associés correspond à une dépense de plus de 400 euros placée dans la rubrique « aménagement pour bénévoles ».

Les dépenses d'intendance sont restées stables bien que le nombre de journées travaillées aient augmenté à la demande de certains adhérents.

Les journées du patrimoine ont été rangées dans la rubrique « animation », l'intendance de ces journées y a été intégrée (cela représente environ 40 repas). Cette activité apparaît légèrement déficitaire, la météo n'a pas voulu participer !

Les recettes :

La moitié du budget de l'association est assuré par les adhérents eux-mêmes (cotisations + dons) : un merci particulier à Gérard POULLAIN membre bienfaiteur.



Les réserves financières de l'association diminuent petit à petit. Le travail de sape de la DRAC, par son harcèlement et ses médisances en vue de nous faire abandonner le château, finit par porter ses fruits en épuisant l'association.

L'avenir reste donc incertain et dépendra de la place que la commune de Montigny, principal propriétaire, réservera à l'association dans le projet actuellement à l'étude par un architecte.

Rapport moral

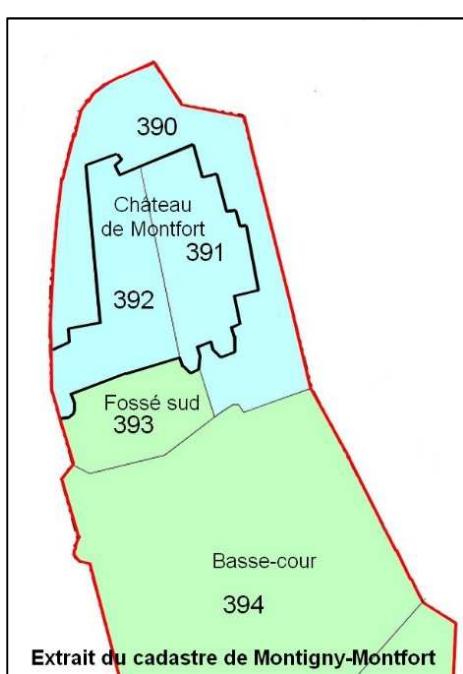
La force d'une association comme la nôtre s'appuie sur une équipe. C'est une bande de copains, qui dans le cadre de ses statuts, veut choisir le sens de son action, élaborer et mettre en œuvre un projet réfléchi et organisé. Rappelons que le but statutaire de l'association est de "sauvegarder et réhabiliter le château de Montfort" (art. 2) et qu'elle se donne les moyens de "réaliser des chantiers pour la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel" (art. 5).

La commune de Montigny-Montfort, donataire de Madame FERIÈS, n'a pas voulu renouveler le bail de 20 ans, qui arrivait à échéance le 1^{er} janvier 2017. En remplacement, un projet de convention a été soumis de façon unilatérale par la municipalité. On peut lire dans ce projet que le château est "classé", ce qui n'est pas le cas. Il est seulement "inscrit" à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Cette erreur est-elle le fruit du hasard ? En effet le classement ou l'inscription modifie la compétence des Monuments Historiques sur le site.

Ce projet cantonnerait principalement l'association à "l'entretien général, de nettoyage et de maîtrise de la végétation", notamment de la basse-cour, où "la commune se réserve la possibilité d'organiser des manifestations". Ce travail d'entretien d'une propriété communale à vocation d'animation populaire ne relève-t-il pas de la municipalité elle-même ?

C'est bien sûr bénévolement que les adhérents travaillent sur le site, dans une ambiance très conviviale et sympathique. Précisons aussi, qu'en plus de leurs cotisations, les volontaires contribuent à des apports en nature non négligeables, qui n'entrent pas dans le rapport comptable, tels que repas "tirés du sac", gants, chaussures de sécurité, carburant, etc. Sans oublier un membre bienfaiteur avec un don de 130 €(Gérard POULLAIN).

En 2016, en plus des deux périodes estivales de deux semaines, le chantier de déblaiement a été ouvert le dernier samedi de chaque mois. Ce qui totalise, sur l'année, plus de 70 journées de travail, qui ont regroupé entre 3 et 10 bénévoles. Il faut y ajouter les nombreuses journées informelles, décidées au dernier moment par concertation entre les volontaires.



Le rapport des travaux (voir pages 7 et suivantes), confirme que la plus grande partie des objectifs pour la saison 2016 ont été respectés. Le projet à venir concerne essentiellement le dégagement de la zone orientale. Cette zone, cadastrée 390, ainsi que les parcelles 391 et 392, appartient à la commune en copropriété indivise et "non délimitée" avec Monsieur Martial MARTIN, qui n'a pas, ni ses ayants cause, dénoncé le bail qui le lie avec l'association Mons fortis dans les délais prévus.

Et, en cas de non-renouvellement du bail par l'un des propriétaires, il y est prévu une prolongation de 3 années, permettant à l'association de terminer les travaux engagés.

Gageons que ces clauses du bail seront respectées par la municipalité et que l'association Mons fortis pourra poursuivre son action, dans le plus grand respect du site et du monument, comme elle le fait depuis 1996.

TRAVAUX 2016

Le plus gros des travaux a été effectué sur la citerne de la basse-cour (Wa), la voûte du rez-de-chaussée de la tour orientale (A3) et le fossé est (T) , (PLANCHE I, ci-dessous).

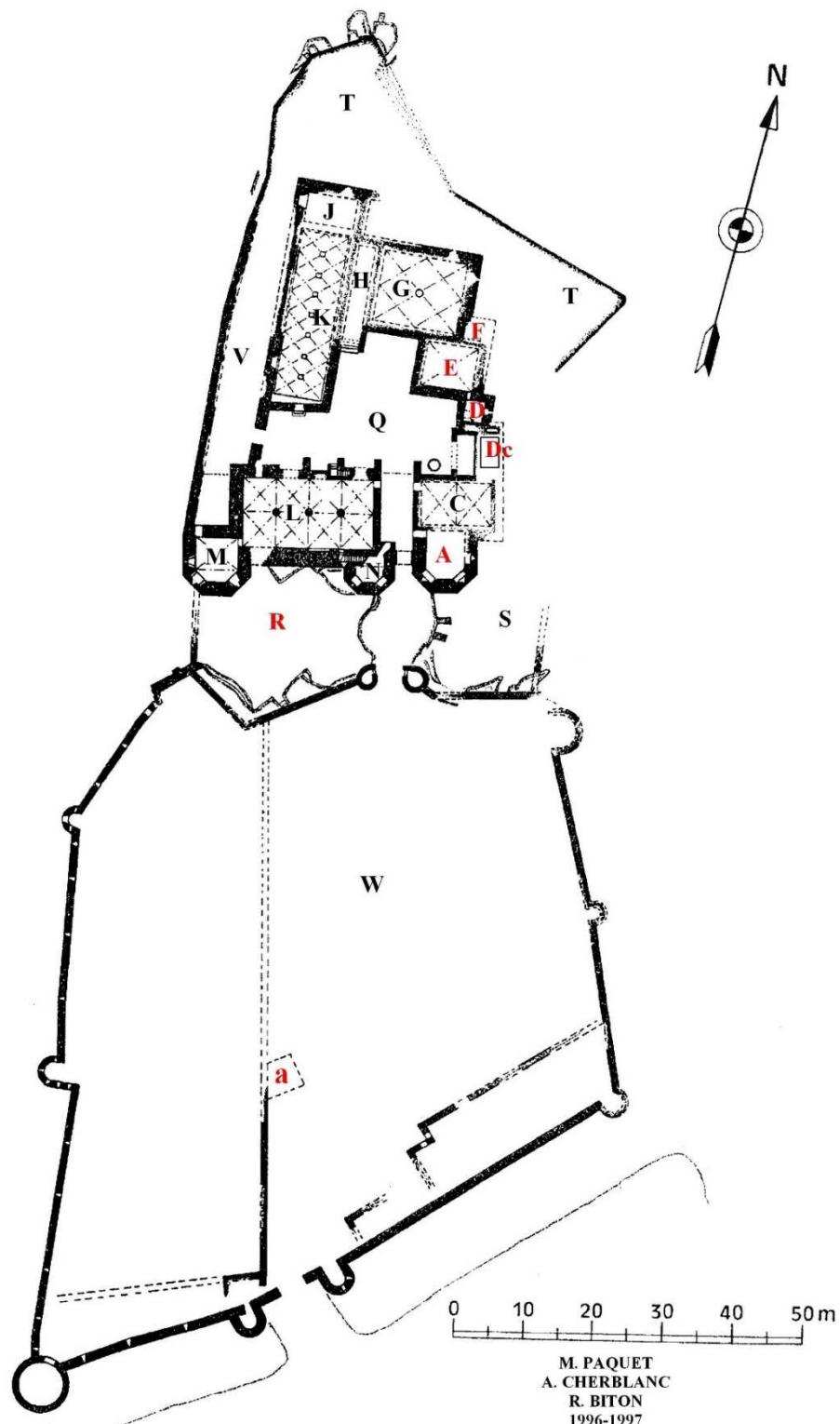


PLANCHE I : Plan du château

Le fossé est :

L'aménagement du chantier a été démarré en 2015 à l'occasion des fortes chaleurs de l'été : implantation de la structure du monte-chARGE, confection d'un chemin de brouettes et dégagement d'un accès au puits des latrines pour l'aménager en local à matériel. Actuellement, l'accès se fait par le tas de gravats d'effondrement, mais, quand les déblayages auront pris de l'importance, ce chemin ne sera plus possible, il faudra faire le tour ! Ce local s'avérait donc indispensable.



Avec son service de plus de 12000 brouettes remontées, le monte-chARGE avait besoin d'une grosse remise en état, ce qui fut fait pendant l'hiver : réfection du guide-chaîne, nouvel accouplement du moteur , réfection du godet et nouveau coffret de commande qui a pu être installé en fixe dans le nouveau local.

Le local fut aménagé au printemps en commençant par le débarrasser des gravats qui l'encombraient (Ph.1). Ces gravats, qui sont tombés par le puits des latrines, contenaient de beaux moellons et de grosses pierres qui auraient dû être récupérés. On peut supposer que les démolisseurs, situés dans les étages ne pouvaient pas toujours faire tomber les pierres là où il était facile de les récupérer, comme cela se voit aussi en Dc2. Les grosses pierres ont roulé au bas du tas et se sont retrouvées contre le mur est (Ph.2). Le sol originel, formé de dalles de pierres a disparu. Ces dalles portaient sur un mur de refend de 21cm d'épaisseur et sur un solin de pierres encastré dans les murs (Ph.3 et 4). Le mur oriental, à droite de l'embrasure de la meurtriÈre, présente un épaississement. Le solin de pierre ne se prolonge pas sur celui-ci mais il est muni d'une saignée horizontale, qui se prolonge dans le mur sud ; on peut supposer qu'il s'agit de l'emplacement d'un banc de latrines. A l'aide des empreintes de chaux sur les murs restants, on peut restituer cette salle conformément au plan PLANCHE II, page 9. Notons encore que la meurtriÈre n'est pas orientée perpendiculairement au mur. Les pierres restant en place, à la base permettent d'en comprendre le tracé (PLANCHE III, page 9).



Ph.1 Salle D2 en début d'année



Ph.2 Blocs de pierre et solin

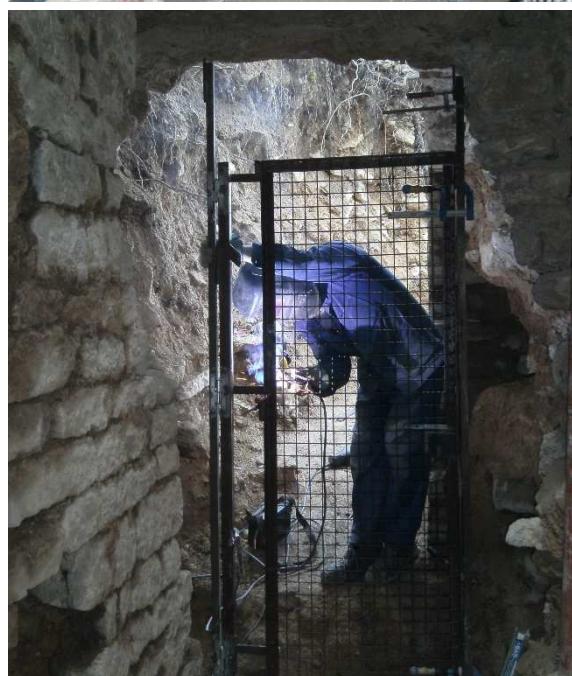
Le déblayage des gravats ne fut pas prolongé en sous-sol ; une recharge de sable fut rapportée pour restituer le sol à son niveau d'origine (Ph.5). Pour éviter les intrusions, une grille a été placée dans la meurtrièrre et une porte fermant à clé dans le passage d'entrée (Ph.6).



Ph.3 Mur de refend salle D2



Ph.4 Mur de refend sous les gravats



Ph. 6 Gérard Poullain soude la porte

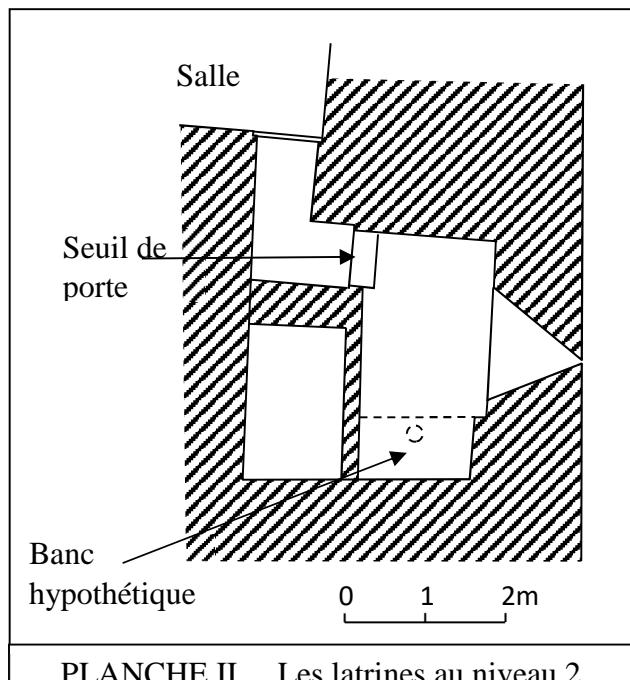


PLANCHE II Les latrines au niveau 2

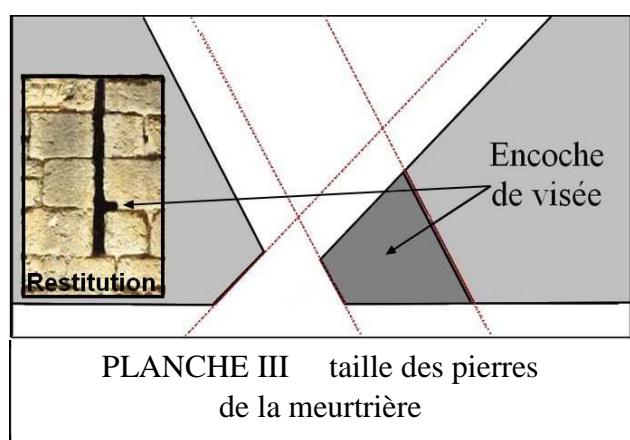


PLANCHE III taille des pierres de la meurtrièrre

Pour mettre le local hors d'eau, une couverture a été réalisée avec un film plastique pris entre deux grillages (Ph.8). Enfin, une dalle a été achetée pour refaire le contre-banc des latrines du rez-de-chaussée et finir la mise en sécurité dans les parties hautes (Ph.9).

Le chantier de déblayage nécessite la mise en sécurité des murs par purge des pierres menaçantes et jointoient des autres (Ph.10). Les dégagements faits en vue de ce travail ont fait apparaître une démolition beaucoup plus grande que ce que l'on avait imaginé ; le travail de mise en sécurité sera donc plus long que prévu (arrière-plan de la Ph.11). Les moellons ont été arrachés sur de grandes surfaces, les tours de portes, les culs-de-lampe et les pierres du conduit de cheminée récupérés et retaillés sur place.



Ph. 8 Confection de la couverture

La maçonnerie du conduit de cheminée permet de confirmer ce qui avait été observé dans le bâti de Géraud de Maumont : lors de la construction, les pierres de taille étaient retaillées sur place, à la demande, maçonées au mortier de sable granitique (Armançon), les éclats incorporés au garni (Ph.12, page suivante).



Laëtitia et Aline dégagent la salle E2



Ph.7 La meurtrière vue de l'extérieur



Ph.9 Déchargement du contre-banc



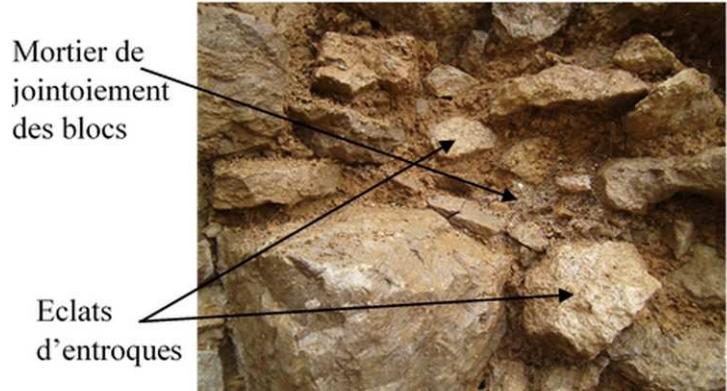
Ph.10 Salle E2 Mur nord nettoyé



Ph.11 Salle E2 : Alain à la brouette

A proximité du conduit de cheminée, sur une partie de voûte effondrée, proche de la surface, une couche d'éclats de retaille de pierres à entroques blanches montre une récupération tardive des pierres du conduit de cheminée (Ph.13).

La gravure de 1830 montre qu'à cette époque, la partie orientale du château n'était que peu démolie : (la salle F possède encore sa couverture).



Ph.12 Salle E2 maçonnerie de la cheminée



Ph.13 Salle E2 Eclats de retaille

Les démolitions et récupérations se sont donc prolongées dans le courant du XIXe siècle. Les gravats contiennent de nombreuses pierres de cheminées circulaires, très brisées ; ces pierres, qui n'étaient pas réutilisables en maçonnerie, ont été laissées sur place ; parmi elles, un acrotère de base ; Robert a pu photographier, à Vitteaux, un tel élément encore en place (Ph.14 et 15).



Ph.14 Acrotère



Ph.15 Cheminée à Vitteaux

Le dégagement du mur de la salle F2, en vue de sa mise en sécurité a fait apparaître les restes de deux culs-de-lampe (Ph.16) ; la face avant de celui du sud, en calcaire à entroques, a disparu ; celui du nord, en calcaire oolithique à été éclaté par le gel (Ph.17), les morceaux découverts montrent qu'il portait un visage. La salle était donc voûtée sur croisée d'ogives.



Ph.17 Salle F2 Cul de lampe gelé



Ph.16 Salle F2 Mur ouest

Mais le plus surprenant fut la découverte d'un fontis (Ph.18) ; on appelle ainsi l'effondrement progressif d'une cavité souterraine, comme une grosse bulle d'air qui remonterait à la surface (Ph.19 à 21).



Ph.18 Salle F2 Apparition du fontis



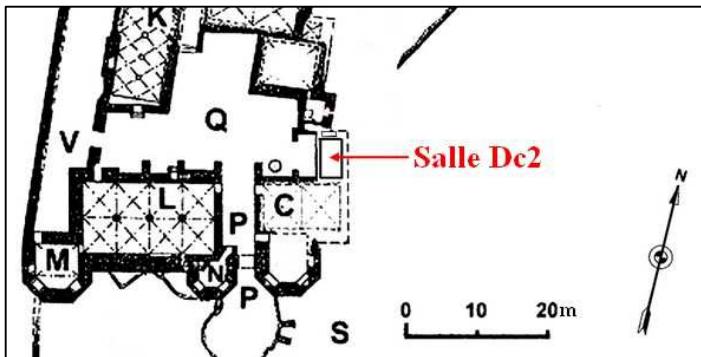
Ph.19 Salle F2 Le fontis dégagé



Ph. 20 Salle F2 La cavité souterraine

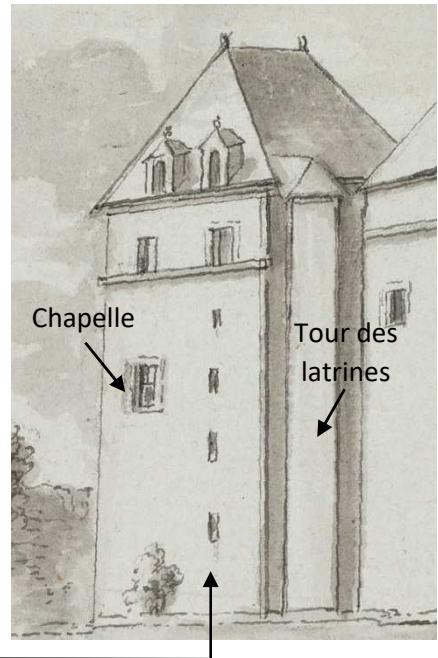


Ph.21 F2 Une salle basse



La salle Dc2, découverte l'année dernière fit l'objet d'un début de dégagement (Ph. 22 à 25).

La gravure conservée à la Bibliothèque Nationale, bien qu'un peu fantaisiste, montre dans ce secteur, entre la chapelle et la tour des latrines, un escalier en colimaçon, dont on voit les fentes d'éclairage.

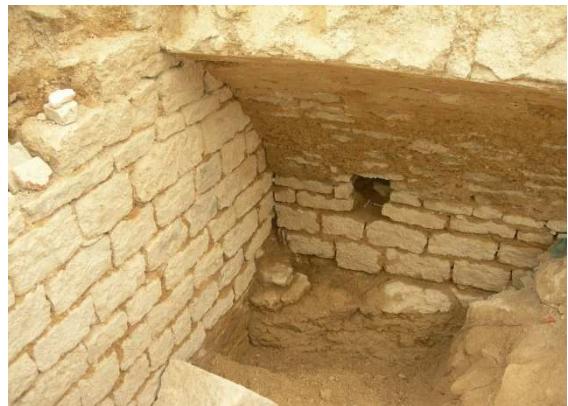


La princesse Amélie a considérablement modifié cette zone en supprimant cet escalier pour le remplacer par un autre, à volées droites et à balustres, lui aussi démolie au 19^e siècle. Il ne reste dans ce secteur que les vestiges d'une voûte du 17^e siècle appuyée sur les murs du 13^e (Ph. 23).

Le treuil est nécessaire pour remonter les grosses pierres de cette salle voûtée (Ph. 22).



Ph. 22 Salle Dc2 Gérard et André



Ph. 23 Salle Dc2



Ph.24 Salle Dc2 Robert



Ph.25 Extérieur de la salle Dc2

La voûte de la tour de l'est :

Depuis 1986 la voûte a bien changé. Il était nécessaire de la reconstituer pour assurer la stabilité de la tour, dont la base a été très affaiblie par les démolisseurs du 19^e siècle.



Ph. 26 La voûte en 1986



Ph.27 La voûte en 2012



Ph.28 Bruno à l'oeuvre



Ph. 29 Pose des dernières pierres

Après trois années de travail, la voûte est refermée. Afin d'en assurer la butée, il faudra encore reconstruire quelques assises du mur oriental (à gauche sur la photo ci-dessous). Il sera aussi nécessaire de la "charger" un peu avant de pouvoir démonter les coffrages. En outre, une dalle étanche remplacerait avantageusement et esthétiquement l'actuel toit de tôles.



Ph. 30 La voûte du rez-de-chaussée de la tour de l'est en décembre 2016

La citerne :

Depuis que la pompe du puits du château est hors service, l'eau est tirée de la citerne, seul point d'eau disponible. La pompe utilisée, prêtée par un bénévole nécessitant une maintenance onéreuse, l'association a acquis une pompe immergée.

La pression plus forte de cette pompe a fait sauter un raccord de tuyauterie et la citerne, pleine jusqu'alors, s'est vidée. Par deux fois au cours de l'été, Philippe Muriot nous a dépanné en eau (Ph. 31).



Ph.31 Philippe nous livre de l'eau

La voûte de la citerne avait été refaite en 2008. Ce fut l'occasion de finir les travaux de fermeture (Ph. 32). Le mur a été monté en pierre, l'accès protégé par une grille intérieure et une porte (Ph. 33 et 35).

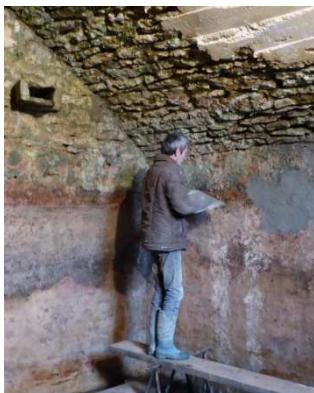


Ph. 32 Début des travaux



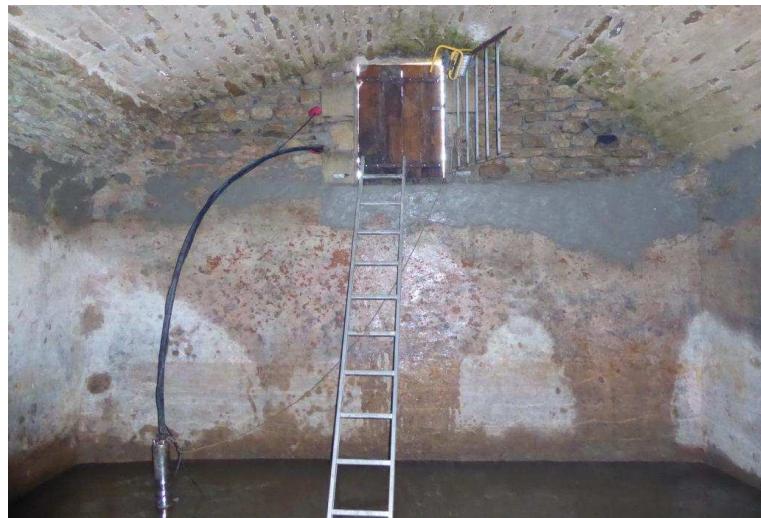
Ph. 33 La citerne fermée

Les reprises d'étanchéité terminées (Ph. 34), notamment sur les parties hautes, la citerne sera entièrement vidée et nettoyée avant sa remise en eau. Elle a une contenance d'environ 40 m³.



Ph. 34 André au travail

Il restera à prévoir un petit local technique pour placer le réservoir, la commande manométrique et surtout... un contact de manque d'eau réglable. Un éclairage sera aussi le bienvenu.



Ph. 35 Intérieur de la citerne

La tondeuse à gazon :

Cette année, malgré un entretien sérieux et après plus de 16 ans de bons services, la tondeuse, achetée d'occasion, nous a lâché, moteur hors service.



Ph. 37 L'opération en cours



Ph. 36 Gérard Vincent constate la fin irrémédiable du moteur de la tondeuse

Malgré les soins intensifs prodigues par André et la greffe partielle provenant d'un autre moteur de son stock, il n'a pas réussi à le sauver. Il faudra trouver une autre solution.

Le banc des latrines du rez-de-chaussée :



Ph. 38 Latrines en 2009

Ces latrines sont situées dans la zone limite des travaux effectués par Géraud de Maulmont à la fin du 13^e siècle et ensuite dans celle des remaniements apportés par la princesse Amélie au début du 17^e siècle. Les latrines ne servent plus alors que de dépotoir.

L'aspect actuel est donc bien différent de l'aspect originel. Les modifications concernent autant l'implantation des murs que le niveau des sols.

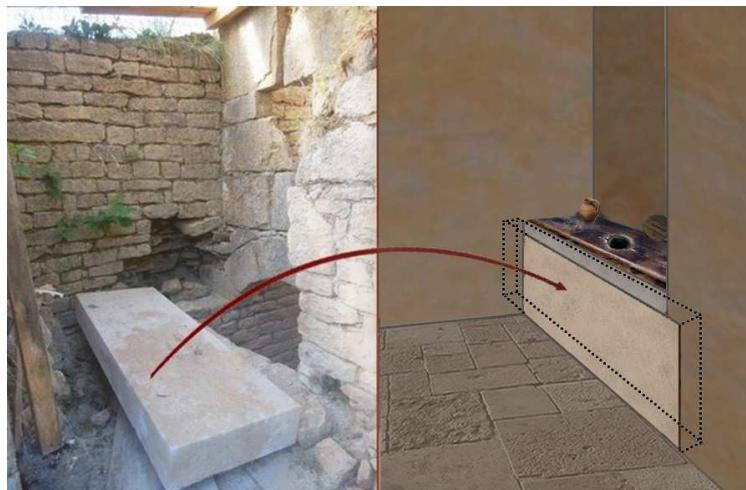


Ph. 39 Le puits en 2015

Après la reconstruction de la partie supérieure du mur du puits (Ph. 39), une pierre sur mesure a été spécialement achetée (voir Photo 9 page 10) pour recréer la partie verticale du banc des latrines.

Cette pièce était à l'origine dallée de pierres, les murs enduits à la chaux et le banc recouvert d'un siège de bois.

Le puits desservait d'autres latrines, au moins au premier étage.



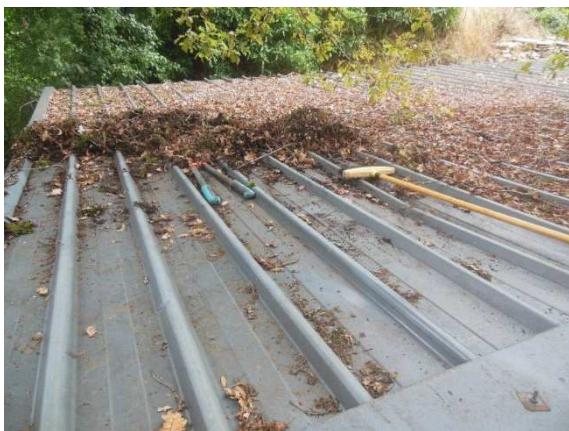
Les autres travaux :



Alain en plein débroussaillage dans le fossé sud...



Le débroussaillage dans le fossé est ...



Le nettoyage des toits...



Celui de l'entrée du château



Le parking a été fauché par François FEBVRE au cours de l'été.

La place disponible pour y stocker les gravats diminue sérieusement ; des pierres ont pu être évacuées pour empierre un chemin.



Celui du caniveau de la cour du château ; maintenant, il n'y a plus de grosses flaques d'eau au milieu de la cour ; on peut voir que ce caniveau (17^e siècle ?) est couvert de pierres de cheminées. (Voir aussi page 30).



Quelques remorques de sable ont été utilisées pour améliorer le chemin du parking et celui de l'entrée de la basse-cour.



Une grille de sécurité a été confectionnée par Gérard Poullain et placée dans le puits



La soudure à l'arc n'est pas toujours facile : Pour finir la rampe de l'escalier Alexis Leforestier, du moulin des Laumes (La Quincaillerie) a bien voulu nous prêter la main avec ses amis. Gérard Poullain a passé l'antirouille en été.



Des pierres ont été remontées du fossé sud mais le travail n'a pas pu être achevé faute de bras costauds pour traîner les blocs !



Tout cela sans oublier les moments de convivialité, du repas de midi, avec parfois des convives inattendus...



...et le café du samedi matin, avec les croissants offerts par Gérard Poullain et, en fin de chantier d'été, la traditionnelle paulée.



Le journal de la saison 2016

27 février : Réunion



Le principal sujet abordé lors de cette réunion est la visite programmée du Service Régional de l'Archéologie.

1^{er} avril : Visite du SRA



Marie-Christine LACROIX visite le site, accompagnée de Claude Jacques, maire de la commune et escortée par deux gendarmes de la brigade de Montbard. Elle met en cause l'association pour exercice illégal de l'archéologie. Les gendarmes enregistrent ses déclarations, mais convoquent Bruno Lachaume, président, et André Cherblanc, trésorier, pour entendre le point de vue de l'association.

Le maire annonce la mise en place d'un cahier des charges et le prochain appel d'offre pour engager un architecte agréé par les services de la DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles).

2 avril : Assemblée Générale

C'est au rez-de-chaussée de la tour de l'ouest que 18 des membres de l'association se sont réunis, munis de 27 pouvoirs nominatifs. Ce sont donc 45 adhérents Mons fortis qui étaient représentés sur les 80 que compte l'association.



Le président évoque bien sûr la visite du SRA (Service Régional de l'Archéologie) et regrette le manque de soutien pour l'action de l'association dans la sauvegarde du château.

Le bilan financier est dressé par André Cherblanc. Il compte dans les recettes 400 € de subventions accordées par la mairie, qui est remerciée, d'importantes rentrées d'argent durant les journées du patrimoine 2015 et à l'issue de nombreuses visites effectuées au moment des journées travaux. Une demande de subvention au conseil général a été refusée.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

Le changement d'adresse est également adopté : 3 rue de la Grande Boutière Villiers 21500 Montigny-Montfort.

4 membres renouvelables du conseil d'administration sont reconduits dans leurs fonctions : Alain Rousselet, Aline Thiery, André Cherblanc et Laetitia Pascal. Deux nouveaux membres sont élus à l'unanimité : Yves Pascal et Gérard Poullain.

L'assemblée générale se termine par le pot de l'amitié et une visite du site.

30 avril : Réunion du CA

Cette réunion était consacrée à l'élection des membres du bureau. 11 membres du conseil d'administration étaient présents, les deux autres étant excusés. Avec 11 voix chacun, c'est à l'unanimité qu'ont été élus :

Président : Bruno Lachaume

Trésorier : André Cherblanc

Secrétaire : Laetitia Pascal

Secrétaire adjoint : Robert Broisseau

25 juin : Renfort sympathique



C'est avec plaisir que nous avons accueilli François Gigon, qui a participé aux travaux de la journée. Au programme : débroulage dans le fossé oriental.

Membre de l'association Mons fortis depuis longtemps, il est aussi bénévole dans la sauvegarde d'un autre château de Montfort, celui de Crolles dans l'Isère.



Pour visiter leur site :

<https://www.lesraisonneursdepierre.fr>

16 juillet : Ouverture au public

C'est maintenant devenu une tradition de profiter des sessions de travaux d'été pour

ouvrir gratuitement le site à la visite deux samedis après-midi (en juillet et en août). Ce sont 130 personnes, qui ont participé avec enthousiasme à cette première visite



18 juillet : Visite des scouts belges



On se souvient de l'aide apportée en 2013 dans le débroulage du fossé sud par un groupe de scouts belges. Cette année, c'est pour une simple visite que les pionniers de Pétigny ont investi le château.

25 juillet : Visite d'un architecte



Pour répondre aux directives des services des monuments historiques et suite à l'appel d'offre de la municipalité, un premier architecte a visité le site du fond de la cave jusqu'au sommet de la courtine, guidé par le maire de Montigny-Montfort Claude Jacques et son premier adjoint Jean Kowal.



D'autres visites d'architectes suivront au cours de l'été, sans que jamais l'association ne soit invitée, ni même informée.

13 août : Ouverture au public



Pour ce deuxième après-midi d'ouverture au public, ce sont 160 personnes qui ont suivi la visite guidée avec intérêt, dans l'ambiance sympathique à laquelle nous sommes désormais habitués.

18 août : Nettoyage des toits



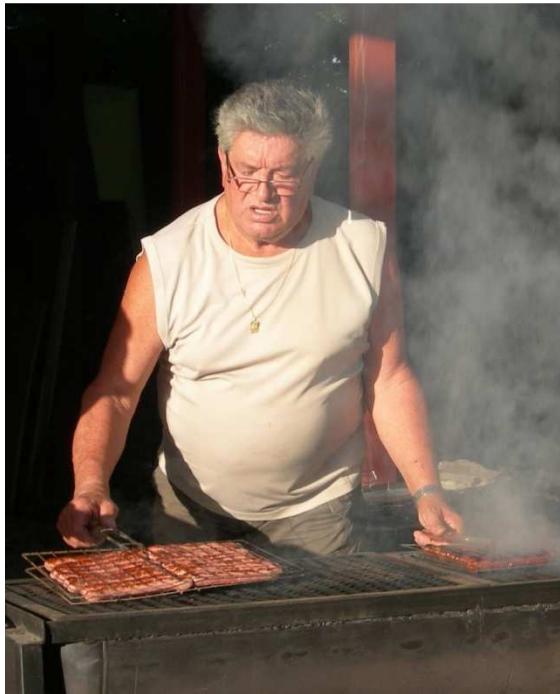
Les toits des deux hangars sont encombrés d'une épaisse couche de feuilles mortes et des graines diverses des arbres qui les surplombent. Gérard Poullain (Gégé) en entreprend le nettoyage, ainsi que des chéneaux et tuyaux de descente.

20 août : La paulée des travaux



Le samedi 20 août est le dernier jour des deux périodes de travaux de la saison d'été. Mais il y aura d'autres journées, notamment le dernier samedi de chaque mois.

Pour fêter la fin de cette nouvelle saison, les bénévoles partagent un dîner amical.



C'est Gérard Vincent qui assure la cuisson des grillades sur le nouveau barbecue, qu'il a lui-même fabriqué.

La nuit tombée, la soirée se termine par l'embrasement de la façade du château.



3 septembre : Journée travaux

Cette journée a été une journée "normale" de travaux, à un détail près :



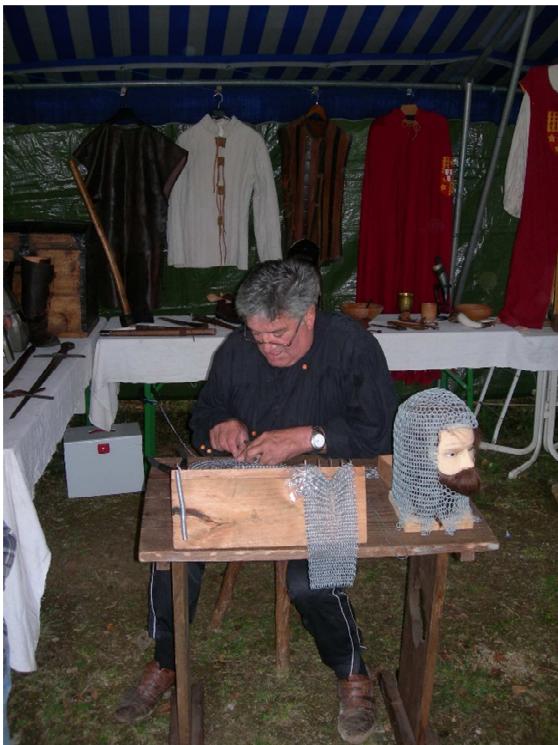
Les deux présidents : l'actuel, Bruno Lachaume, et l'ancien, Alain Rousselet, pris en flagrant délit de corvée de pluches.

17 et 18 septembre : Journées Européennes du Patrimoine

Dès le début du mois de septembre, le site se prépare à la manifestation.



Le montage de la structure du barnum n'a pas été tout à fait évident.



Finalement, tout s'est mis en place.

Malgré un courrier du maire, interdiction de dernière minute d'accès à l'intérieur du château, arrivée hélas un jour trop tard, malgré la météo défavorable (pluie pendant deux jours), près de 200 personnes se sont présentées, notamment pour voir l'exposition du Saint Suaire de Turin.

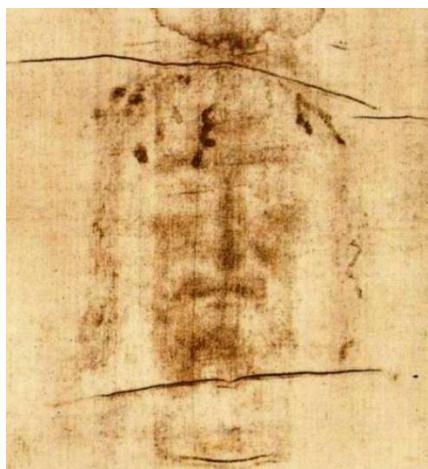


Au début du 15^e siècle, le Linceul est détenu par Marguerite de Charny. Le 6 juillet 1418, son second mari, Humbert de Villersexel, atteste que "le drap auquel est la figure ou représentation du suaire Nostre Seigneur Jésus Christ" sera gardé en son "Chatel de Montfort".

La copie exposée a été gracieusement prêtée par Etienne Jean Caqueue. Nous le remercions, ainsi qu'Aldo Guereschi, photographe turinois de Linceul.



Il s'agit d'un fac-similé de 1,10 de large sur 4,30 de long, reproduction photographique imprimée sur un drap de lin. Cette copie grandeur nature a été faite en 1976, elle présente donc l'aspect du linceul avant les restaurations faites sur l'original en 2002, notamment la suppression des rapiécages triangulaires faits par les Clarisses de Chambéry en 1532, après l'incendie de la chapelle ducale.



Le contraste de l'empreinte du corps a été légèrement augmenté afin d'être mieux visible que sur l'original conservé dans la chapelle de Guarini de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Turin.

8 octobre : Conseil d'administration

Ce CA est principalement consacré au bilan financier des visites et Journées du Patrimoine.

Il y est aussi annoncé la démission du CA d'Antoine Lacaille, que la poursuite de ses études rend trop peu disponible. Il reste cependant adhérent à l'association Mons fortis.

LA DRAC ET L'ASSOCIATION

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) comprend les services des Monuments Historiques et le SRA (Service Régional de l'Archéologie). Le château de Monfort ayant été inscrit aux monuments historiques en 1925, les travaux soumis à permis de construire nécessitent l'accord des M.H., les autres travaux (non compris l'entretien courant) nécessitent une déclaration préalable.

Jusqu'en 2013, le service des Monuments Historiques (M.H.) suivait les travaux sans problèmes majeurs ; mais depuis cette date, les M.H. ignorent ostensiblement l'association : visite du site avec la commune de Montigny-Monfort (principal propriétaire) à condition que l'association ne soit pas présente ; pour les journées du patrimoine 2016, le château n'était pas mentionné dans la liste des sites visitables éditée par la DRAC alors que l'association avait fait toutes les démarches nécessaires à sa mention. Des pressions sont faites régulièrement sur le maire pour qu'il ferme le château à la visite sous prétexte de sa responsabilité en cas d'accident. Ce prétexte paraît assez étrange : il n'y a pas de délit, il n'y a pas de jugement de justice, mais l'administration connaît déjà le coupable ! Toujours est-il que c'est sous ce même prétexte que l'accès au château de Rochefort à Asnières-en-Montagne a été interdit, sans aucun égard envers l'association qui s'en occupait. Visiblement, le service des M.H. n'aime pas les amateurs.

De son côté, le SRA ne lésine pas sur les moyens pour atteindre ce but : intimidation, diffamation, calomnie et mauvaise foi. En janvier 2013 le trésorier fut personnellement sommé de cesser les fouilles illégales qu'il pratiquait au château. La réponse à ce courrier, qui précisait qu'il n'y avait pas de fouilles archéologiques au château, fut suivie, un mois plus tard, à l'occasion d'une journée de travaux, de la visite des gendarmes de Montbard pour pratiquer un contrôle d'identité. Le château étant une propriété privée, il leur a été signalé qu'ils n'avaient ni mandat ni commission rogatoire. L'affaire en est restée là jusqu'au printemps 2016 où une procédure aurait été engagée auprès du procureur de la république pour fouilles archéologiques illégales. S'en est suivi une visite du site avec une représentante du SRA, le maire de Montigny, le trésorier, le secrétaire, le président et deux gendarmes. Le trésorier et le président ont ensuite été invités à la gendarmerie pour un interrogatoire de 3 heures chacun. Toute cette procédure a eu lieu sans aucune convocation officielle c'est à dire sans preuve administrative.

D'un point de vue légal, une fouille à but archéologique est soumise à autorisation. Ceci peut se comprendre de la manière suivante : la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, fondement des valeurs de la République, stipule que « la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » et « l'Etat ne peut interdire que ce qui est nuisible à la Société ». Une fouille archéologique étant destructrice, il pourrait y avoir préjudice si les vestiges n'étaient pas étudiés correctement. Tous les autres travaux archéologiques tels que l'archéologie du bâti ou la prospection, non destructeurs, relèvent de la liberté. D'autre part, la Convention de Malte, signée par la France précise : l'archéologie, c'est dans les sols. Les matériaux d'un mur démolî ou qui s'effondre se trouvent sur le sol ; en conséquence, leur enlèvement n'est pas soumis à autorisation ; et c'est ce que l'on a pu constater lors de l'effondrement de la muraille du château de Semur-en-Auxois ainsi qu'à l'abbaye de Saint-Vivant où les « gravois » sont enlevés sans fouilles archéologiques. Au château de Monfort, les déblayages ne concernent que les gravats de démolition et d'effondrement.

Issue de l'histoire de l'art, pratiquée par beaucoup d'amateurs, l'archéologie est devenue de plus en plus scientifique et a étendu ses périodes de recherches (le Moyen Age n'y a vraiment

été intégré que dans les années 1970). Parallèlement à cela, son financement, qui relevait de l'Etat, a été considérablement augmenté par l'établissement d'une taxe sur les travaux mettant en jeu des affouillements (B.T.P. principalement) selon le principe que celui qui détruit doit payer.

Cette augmentation des moyens financiers a permis une professionnalisation du milieu qui a été suivie d'une élimination systématique des amateurs par refus d'autorisation de fouille, souvent avec des prétextes fallacieux. On pourrait croire que l'archéologie avait tout à gagner d'une telle épuration (qui aimeraient se faire opérer par un chirurgien amateur ?). Si l'amateurisme peut être préjudiciable à certaines professions, ce n'est pas le cas pour la recherche scientifique. Goethe, dont la valeur des travaux scientifiques est reconnue, a fort bien caractérisé le problème : « ceci serait hasardeux si l'expérience ne montrait tout ce que la science doit aux amateurs ». Et, pour reprendre l'expression de Feynman : la science, c'est d'abord l'expérience. Plus récemment, c'est à un scientifique amateur, Albert Einstein, que l'on doit la théorie de la relativité qui permet à nos GPS de fonctionner ; un professionnel ne pouvait pas découvrir cette théorie. Dans la recherche scientifique le professionnel et l'amateur sont complémentaires : l'un apporte la rigueur, l'autre l'originalité novatrice. Vouloir supprimer les amateurs porte atteinte à la recherche et donc à la culture et à la liberté de penser.

Dans le cas de la recherche archéologique, beaucoup d'amateurs étaient situés en milieu rural ; ils surveillaient les sites et prospectaient pour en trouver de nouveaux. Par l'élimination des amateurs, le SRA s'est fait complice actif de la destruction des sites isolés et de leur pillage (détecteur à métaux).

Cette politique de recherche, au service d'une corporation de métier et non de l'intérêt collectif, permet de prédire facilement comment l'histoire de France sera enseignée aux générations futures : nos ancêtres les Gaulois vivaient dans les zones industrielles, le long des autoroutes et des lignes de T.G.V. ; ailleurs, la France était un désert couvert de forêts.

Lors de la visite du site, la représentante du SRA a particulièrement insisté sur les diplômes détenus par les bénévoles de l'association. Si, « c'est au pied du mur que l'on voit le maçon », encore faut-il avoir des compétences en maçonnerie pour reconnaître celles du maçon. Ce n'est pas le cas pour apprécier la validité d'un diplôme ou d'un agrément. Einstein lui-même ne travaillait pas avec des diplômes mais avec son cerveau ! Son outil de travail a provoqué tellement d'admiration qu'il est aujourd'hui précieusement conservé !

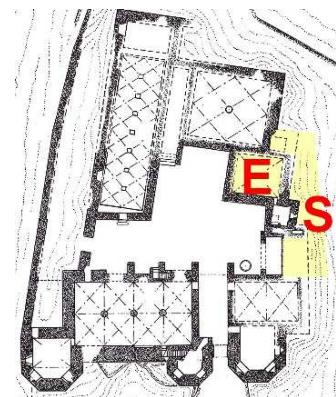
Pour ce qui est du château de Montfort le simple bon sens pratique permet de comprendre la situation : pour asseoir des murailles solides, la roche a été mise à nu, les vestiges anciens rejettés dans les pentes ; à chaque époque de reconstruction les vestiges anciens ont été détruits ; et au final, lors de la démolition , même les sols ont été récupérés. Du point de vue de la fouille archéologique, sauf en quelques points très particuliers, ce site ne présente pas d'intérêt notable. A côté de cela, une mosaïque romaine à Saint Just, une villa en 3D à Villaines-les-Prévôtes et d'autres sites locaux sont livrés sans complexes à la destruction et au broyage par les engins agricoles. Quels intérêts sert donc le SRA ?



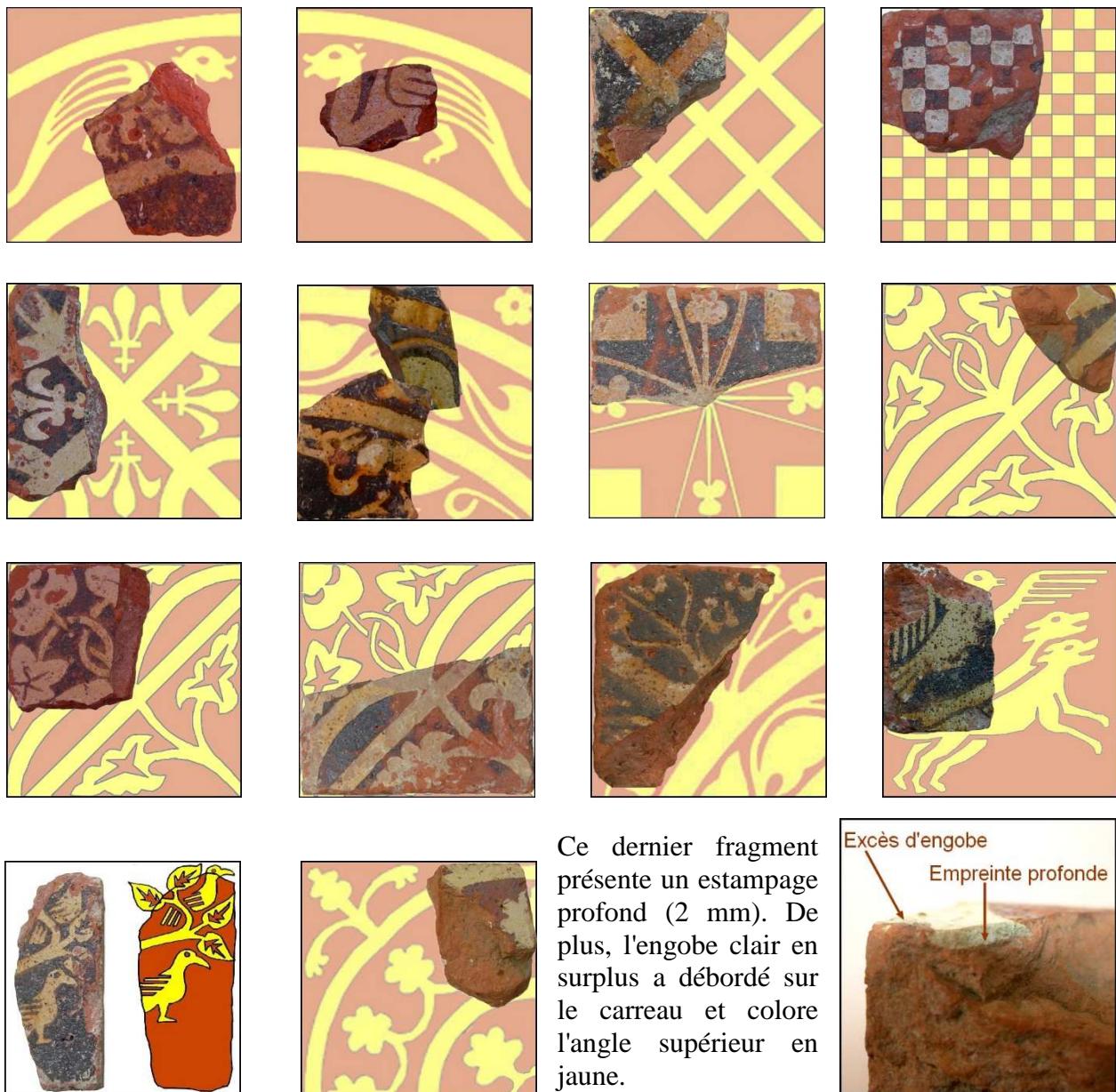
Carreaux de sols, tuiles, poterie, objets

La plus grande partie des travaux de déblaiement s'est déroulée cette année dans le fossé oriental du château : pente de gravats de la zone S, tour des latrines et salle E.

Si les années passées de nombreux fragments de carreaux, de poterie et de vaisselle ont été trouvés dans le fossé sud (zone R), c'est loin d'être le cas cette année. Il semble que les déchets déversés dans le fossé sud soient le résultat du nettoyage soigneux de toutes les pièces du château avant sa mise en vente en 1775. En effet, les 2000 premières brouettes de gravats sorties de la zone orientale n'ont fourni que très peu d'objets.



On répertorie seulement 15 fragments identifiables de carreaux de sol à décor bicolore :





Quelques fragments glaçurés de carreaux noirs de diverses épaisseurs et de tuiles de plusieurs couleurs :



Des carreaux de sol, non glaçurés et prédécoupés, ont été trouvés dans les gravats de la salle E (niveau 2). Cela confirme le décor disposé en diagonale du sol de l'une des pièces supérieures. Des carreaux hexagonaux, qui portent encore pour la plupart une glaçure verte du même type que celle des carreaux de la chapelle datent plus probablement du 15^e siècle.



Les gravats contiennent aussi de nombreux fragments de pierres taillées, parfois simples éclats de retaillé (exemples ci-dessous) et quelques claveaux tombés de la voûte . Ci-contre un petit morceau de corniche et un élément provenant peut-être d'un cul-de-lampe.



La poterie est très rare. Cinq petits fragments, trouvés dans les gravats de la salle E semblent provenir d'un pichet.



Douille d'une cartouche à broche de 16 mm : Apparue au milieu du 19^e siècle, ce type de cartouche est en usage jusqu'aux années 1950, notamment pour les armes de chasse. Le chien du fusil vient frapper la broche qui mets le feu à la poudre. La mise à feu accidentelle par choc extérieur sur la broche a conduit à l'abandon de ce type de munition.



Carreaux de sol conservés au musée du Louvre

Marie-Reine et André ont fait cet été une visite privée au musée du Louvre, à Paris. Marie-Reine a repéré dans deux vitrines des carreaux de sol glaçurés médiévaux (photos ci-contre).

Ces trois types de carreaux sont parfaitement identiques à ceux découverts dans les gravats du château et peuvent être assemblés pour former un décor composé de 16 carreaux.

André en a averti le gardien présent et l'information a été confirmée par mail au musée, sans que l'on obtienne de réponse.



Type F3



Type F4

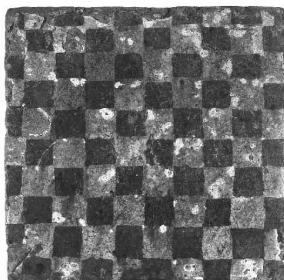


Type F5

Ci-contre : Carreaux de Montfort. Le carreau d'angle est découpé en biais à 45° ce qui indique que ce décor était posé en diagonale.



Type F2



Type G15



Type H1



Type V29

Ces deux carreaux proviennent de l'ancienne Abbaye Saint-Pierre-le-Vif à Sens - Yonne (don de Mgr ARDIN - 1895)

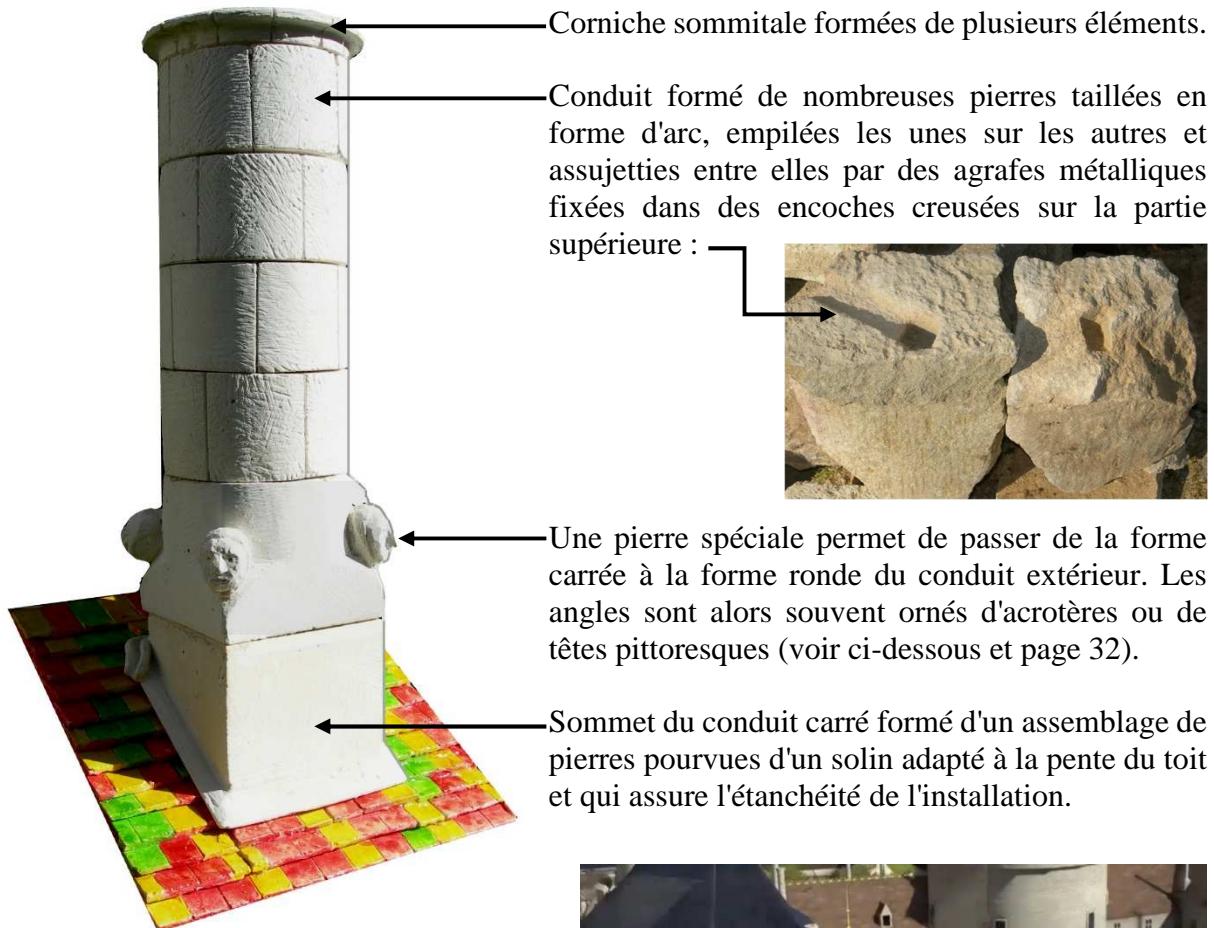
Provenance :
Cosne (Nièvre)

Autre don de
Béraud-Villars en
1955 (sans origine)

Les cheminées du château de Montfort

Les cheminées médiévales du château sont pour la plupart aménagées dans l'épaisseur des murs. Les conduits sont de section carrée jusqu'à la sortie sur le bord du toit. Les conduits extérieurs deviennent alors cylindriques.

Essai de restitution :



Les cheminées doivent être suffisamment hautes pour dépasser le sommet du toit.
Ci-contre : évocation virtuelle des toits du Louvre à Paris en 1350.



Deux autres exemples régionaux de cheminées médiévales du même type. Implantées sur le faîte du toit, elles n'ont pas besoin d'être aussi hautes :

A l'abbaye de Fontenay (à gauche) et dans une maison particulière à Précy-sous-Thil (à droite).

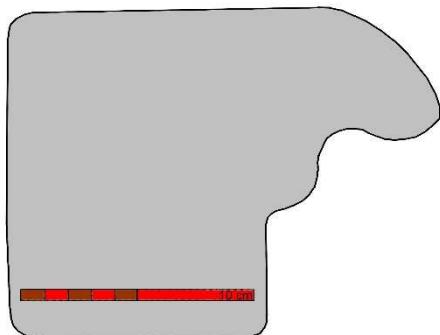


Quelques exemples de pierres de cheminées retrouvées dans les gravats de démolition :

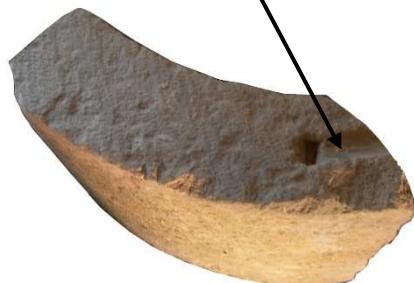


Module de conduit extérieur avec un élément de corniche trouvé dans le grand fossé sud. D'une épaisseur de 11 cm, la pierre mesure 45 cm de hauteur et 40 cm de largeur. Le diamètre intérieur estimé de cette cheminée est d'un peu plus de 60 cm.

Profil de la corniche :



Encoche de l'agrafe de fixation :



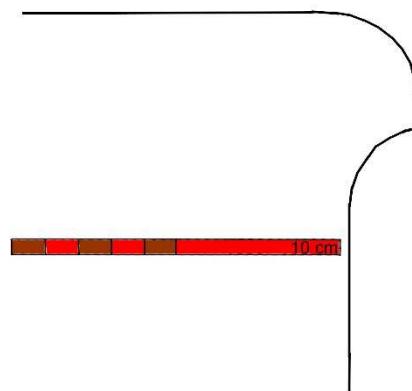
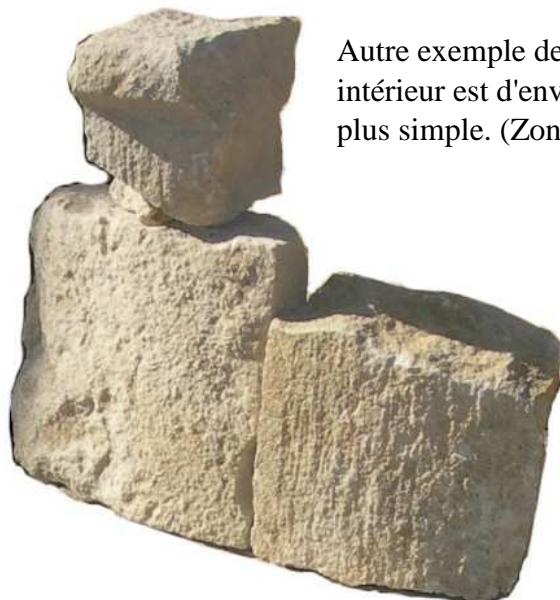
Eléments de cheminées (faces internes) trouvés dans le fossé sud (à gauche) et dans le fossé oriental, zone de la tour des latrines (à droite). Sur une des pierres, on peut encore voir des traces de suie.



Sur une des pierres, on peut encore voir des traces de suie.



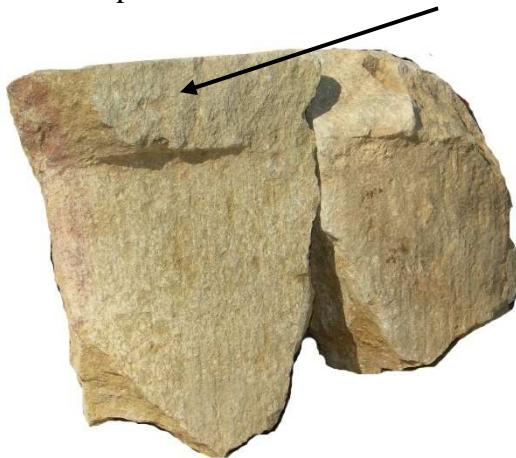
Autre exemple de cheminée (épaisseur : 9 cm), dont le diamètre intérieur est d'environ 50 cm et dont le profil de la corniche est plus simple. (Zone de la tour des latrines).



Cet élément de corniche porte des traces de rubéfaction.

Il provient aussi du fossé est.

La brûlure de la pierre a pu être provoquée par un violent feu de cheminée qui s'est propagé jusqu'au sommet du conduit. A moins que le feu n'ait altéré la pierre déjà réutilisée dans un autre emploi. Il semble d'ailleurs que le rebord extérieur de la corniche porte des traces de retaillage.



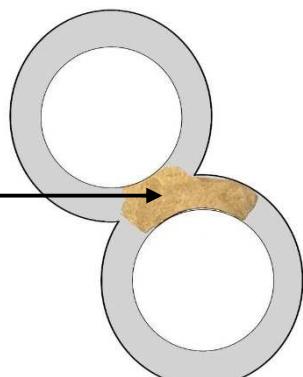
Le fossé oriental (zone E2) a aussi fourni cette pierre taillée en forme d'acrotère. Elle ornait l'angle de la souche d'une cheminée (voir page 11).



Le fossé sud (zone Re) a livré en 2015 deux fragments de cheminées doubles, dont un brisé en trois morceaux :



Exemple de cheminées doubles au château de Germolles (Saône-et-Loire)



On trouve aussi divers éléments de cheminées réemployés à d'autres usages :



Cette belle pierre (passage de la section carrée à la section ronde – voir page 26) a longtemps servi de margelle de puits dans un pré. Elle est aujourd'hui située dans la cour d'une maison du village.

Le diamètre intérieur mesure 58 cm, l'épaisseur de rebord varie de 12 à 14 cm. Hauteur totale : 66 cm.



D'autres fragments, entiers ou brisés ont vraisemblablement été intégrés dans la maçonnerie de murs plus récents.

On trouve deux exemplaires de pierres taillées en arc, inclus dans le mur de pierres sèches qui ferme la partie ouest du grand fossé sud.



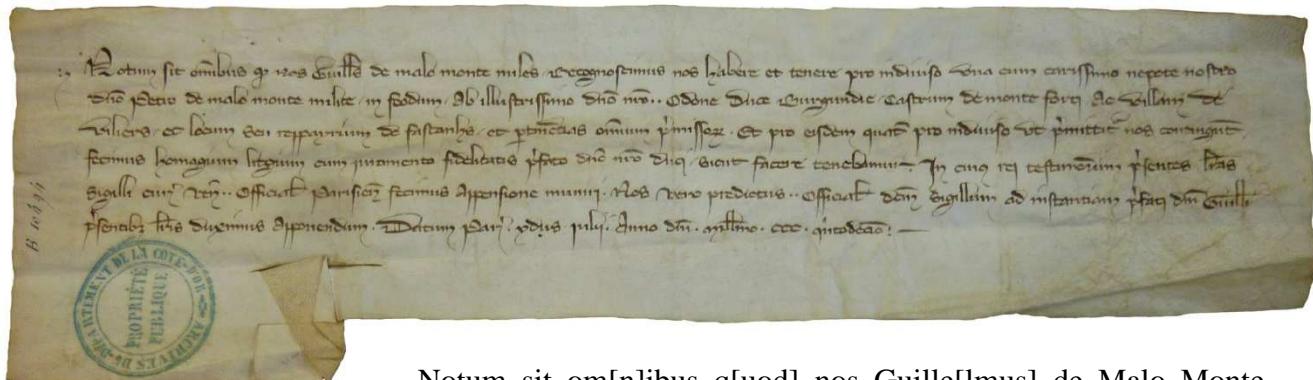
Enfin, une série de 13 éléments de cheminées, certains brisés en deux, ont été utilisés pour couvrir le conduit qui draine l'eau de la cour. Cet aménagement a très probablement été fait au début du 17^e siècle, lors des travaux entrepris par la princesse Amélie.



Le caniveau s'enfonce peu à peu d'est en ouest. Il est actuellement obstrué par la terre et les racines d'herbe, mais il semble intact. Le conduit débouche, bien plus bas, par une goulotte qui déverse l'eau à l'extérieur de la muraille ouest.



Hommage-lige de Guillaume et Pierre de MAULMONT au duc de Bourgogne (1315)¹



B 10494
Notum sit omnibus q[uod] nos Guille[lmus] de Malo Monte miles recognoscimus nos habere et tenere pro indiviso una cum carissimo nepote nostro d[omi]no Petro de Malo Monte milite in feodium ab illustrissimo d[omi]no n[ost]ro Odone duce Burgundie, castrum de Monte Forti ac villam de Viliers et locum seu reppayrium de Fastaufs et p[er]tine[n]cias omnium p[re]missar[um]. Et pro eisdem qua[n]tum pro indiviso ut p[re]mittit nos contingut fecimus homagium litgium cum iuramento fidelitatis p[re]fato d[omi]no n[ost]ro duci sicut facere tenebamur. In cui[us] rei testimo[n]ium p[re]sentis l[itte]ras sigilli curiae ven[erandi] Officialis Parisiensis fecimus appensione muniri. Nos vero predictus Officialis d[ictu]m sigillum ad instantiam p[re]fati d[omi]ni Guille[lmi] p[re]sentib[us] duximus apponendum. Datum Pari[s]ii yd[ib]us julii anno d[omi]ni mill[esi]mo CCC qui[n]to deci[m]o².

Que soit connu de tous que nous, Guillaume de MAULMONT³, chevalier, reconnaissions avoir et tenir en fief, en indivision avec notre très cher neveu le seigneur Pierre de MAULMONT⁴, chevalier, de notre très illustre Seigneur Eudes, duc de Bourgogne⁵, le château de Montfort et le village de Villiers et le lieu ou métairie de Fatin, et les appartances de tous les lieux susdits. Et pour ces mêmes lieux, autant qu'ils dépendent de nous, comme cela est dit plus haut, en indivision, nous faisons hommage lige avec serment de fidélité à notre susdit seigneur duc, ainsi que nous étions tenus de le faire.

En témoignage de quoi nous avons fait munir les présentes lettres du sceau suspendu de la cour du vénérable Official de Paris.

Quant à nous, susdit Official, sur les instances du susdit Seigneur Guillaume, nous avons estimé qu'il fallait suspendre le susdit sceau.

Donné à Paris aux Ides de juillet 1315⁶.

¹ Archives départementales de la Côte-d'Or :B 10494 : Série chronologique des hommages, aveux et dénombrement en Bourgogne.

² Traduction avec l'aide de Christian VERDIER.

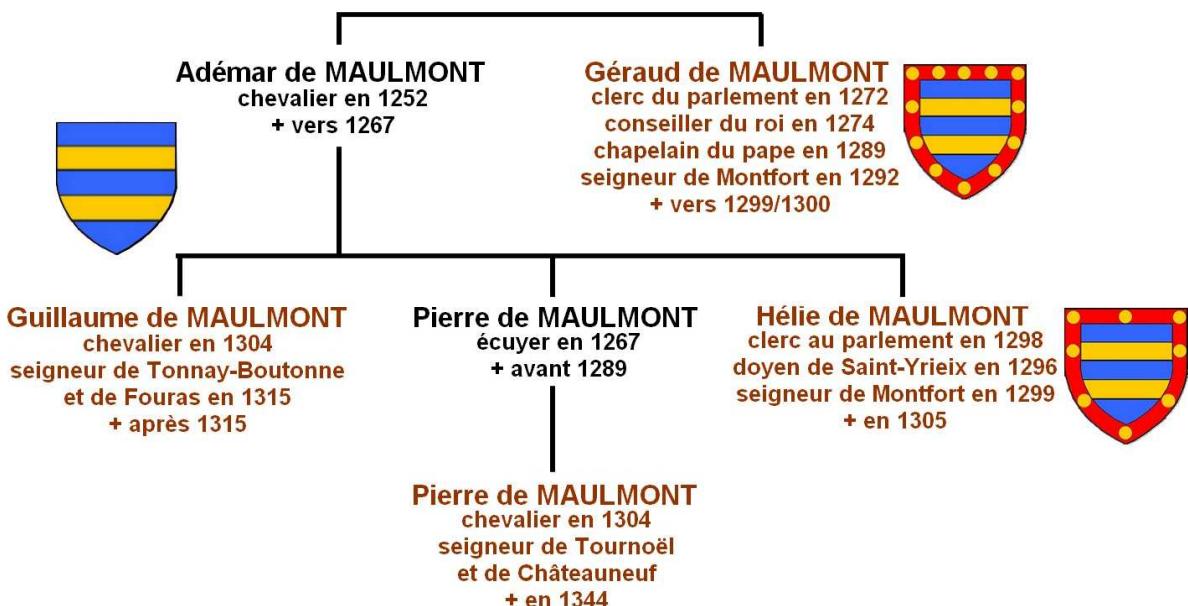
³ Neveu de Géraud de MAULMONT (voir ci-dessous)

⁴ Fils de Pierre et petit-neveu de Géraud de MAULMONT (voir ci-dessous)

⁵ Eudes IV est duc de Bourgogne depuis deux mois, suite à la mort de son frère aîné Hugues V, mort le 09/05/1315, à l'âge de 21 ans. L'hommage de ses vassaux doit donc être renouvelé au nouveau duc.

⁶ 15 juillet 1315 du calendrier julien.

Extrait de la généalogie de la famille de MAULMONT⁷



Dans son testament, rédigé en 1299, Géraud de Maulmont transmet Montfort à son neveu Hélie, fils cadet de son frère Adémar. A la mort de Hélie, le château passe à Guillaume, son frère aîné, en indivision avec Pierrre, son neveu, fils de Pierrre.

Les chroniques de Limoges⁸ précisent la mort de Géraud de Maulmont :
 "Anno Domini M CC IV^{XX} XIX obiit magister G. de Malo Monte apud Chaslutz Chabrol, et fuit sepultus in monasterio monialium Sancti Pardulfi."

L'an du Seigneur 1299 mourut maître G. de MAULMONT à Châlus-Chabrol [Haute-Vienne] et fut inhumé dans le monastère des religieuses de Saint-Pardoux [Dordogne].

Les mêmes chroniques indiquent aussi :

"Nota quod anno Domini m^o ccc^o sexto, domini Guillelmus et Petrus de Malo Monte, milites, dimiserunt et quittaverunt domino Philipo, régi Francorum, totam terram et hereditatem et omnia castra quam et que habebant ex parte magistri Geraldii de Malo Monte."

A noter qu'en l'an du Seigneur 1306 les seigneurs Guillaume et Pierrre de MAULMONT, chevaliers, quittèrent et rendirent au Seigneur Philippe, roi des Francs [Philippe IV], toutes les terres et héritages et tous les chateaux qu'ils avaient reçus de la part de maître Gérault de MAULMONT.

En raison de la proximité de la Guyenne, possession anglaise, le roi veut récupérer les châteaux stratégiques du Limousin et du Périgord. A la mort d'Hélie, il impose en 1306 un échange à Guillaume et Pierrre de Maulmont contre des seigneuries en Aunis et en Auvergne. Ils

⁷ Christian REMY, docteur en histoire médiévale.

⁸ **Chroniques de Saint-Martial de Limoges.** Publiées d'après les manuscrits originaux pour la Société de l'Histoire de France. Par H. DUPLES-AGIER. Paris, chez Mme veuve Jules RENOUARD. Librairie de la Société de l'Histoire de France, rue de Tournon, n° 6. 1874

conservent cependant le château de Montfort, situé en Bourgogne, qui n'a donc pas la même importance. Ils en font hommage au nouveau duc Eudes IV en 1315 dans l'acte ci-dessus.

Le sceau de l'Officialité de Paris :

Au XIII^e et XIV^e siècles, il est d'usage de faire constater les actes juridiques importants par un sceau "authentique", suffisamment connu pour faire foi (juges ecclésiastiques, baillis, prévôts ou gentilshommes).



Il s'agit pour cet acte du sceau de l'Officialité de Paris, qui avait, entre-autres fonctions, celle de tribunal ecclésiastique.

Le sceau, pratiquement entier, est suspendu au document sur une languette découpée horizontalement dans la partie inférieure du parchemin, passée dans une petite fente et repassée dans la boucle en formant une sorte de nœud, technique dite "simple queue parisienne".

Un sceau identique est conservé aux Archives Départementales de l'Aube⁹.

Le sceau rond de 40 mm de diamètre représente une tête d'évêque de profil à droite, portant une mitre pointue.

La légende, entre deux cercles, manque en partie :

+ SIGILLVM : C [...] SCOPI.

La légende entière étant :

+ SIGILLVM : CVRIE : PARISIENSIS : EPISCOPI
(sceau de l'officialité épiscopale de Paris).¹⁰



Le contre-sceau rond de 22 mm de diamètre représente une crosse accostée de deux fleurs de lis.

La légende entre deux cercles : + S' FCM . ANO . M . CC . L . III : SIGILLUM FACTUM ANNO MCCLIII (sceau fait en l'an 1253).



Pour assurer son adhésion, la cire autour du contre-sceau a été pressée avec les doigts sur celle du sceau et porte des empreintes digitales.

⁹ Archives départementales de l'Aube : Collection de sceaux détachés : 42 Fi 188.

¹⁰ "Les officialités se désignaient le plus souvent par le mot curia, suivi du nom du lieu. L'officialité de Sens, en 1221, a pour légende Sigillum curie Senonensis ; Senlis, en 1233 curie Silvanectensis.

L'officialité de Paris, imitée en cela par celle de Meaux, fait suivre le mot curie de celui de episcopi, sur un sceau de 1268 : **Sigillum curie Parisiensis episcopi**, sur un sceau de 1264 : **Sigillum curie episcopi Meldensis.**"

(Collection de sceaux - M. le comte de LABORDE, directeur général des Archives de l'Empire – Henri PLOON imprimeur-éditeur -1863).

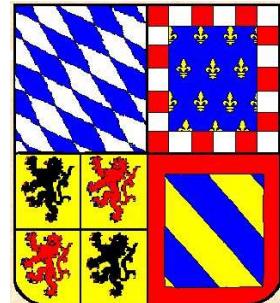
Baptême de Marguerite de Bourgogne (1374 – 1441)

Marguerite de Bourgogne est née le 16 octobre 1374 à Montbard, où sa mère réside depuis la fin du mois d'août de la même année.



Marguerite est le troisième enfant de Philippe II le Hardi, duc de Bourgogne et de la duchesse Marguerite de Male, comtesse de Flandre et d'Artois.

Le vendredi 20 octobre 1374, le duc Philippe "disne" (déjeune) à Baigneux (Baigneux-les-Juifs) et dort à Villaines-en-Duesmois. Le lendemain samedi, il déjeune à Montbard et dort au château de Montfort.



Il passe toute la journée du dimanche 22 octobre 1374 au château de Montfort, où Marguerite est baptisée. Geoffroy II de Charny est alors le seigneur du lieu.

Le duc reste dans la région jusqu'à la mi-novembre ; il chasse notamment le 30 octobre dans la forêt du Grand-Jailly. Le 7 novembre, à Montbard, il assiste au mariage de son chambellan Guillaume de la Trémoille avec Marie, fille de Guy de Mello.

Marguerite est mariée le 12 avril 1385 à Guillaume IV de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Elle meurt au Quesnoy (Nord) le 8 mars 1441.



Philippe II le Hardi
et Marguerite de Male



Sources : *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1368 - 1419).* Ernest PETIT – 1788.

Extraits du compte de Regnault GOMBAULT, commis à payer la dépense des hôtels du duc et de la duchesse de Bourgogne et de leurs enfants, pour l'an fini le dernier décembre 1374.
(Bibl. nat. Coll. Bourgogne t. LII, fol. 181-182).

Plainte contre les domestiques du duc de Landsberg (1632)

Dans une lettre d'octobre 1632¹, Charles FÉVRET demande à madame de PETERSDORFF² des informations sur le comportement des domestiques de Frédéric Casimir de Landsberg, qui auraient roué de coups deux individus.

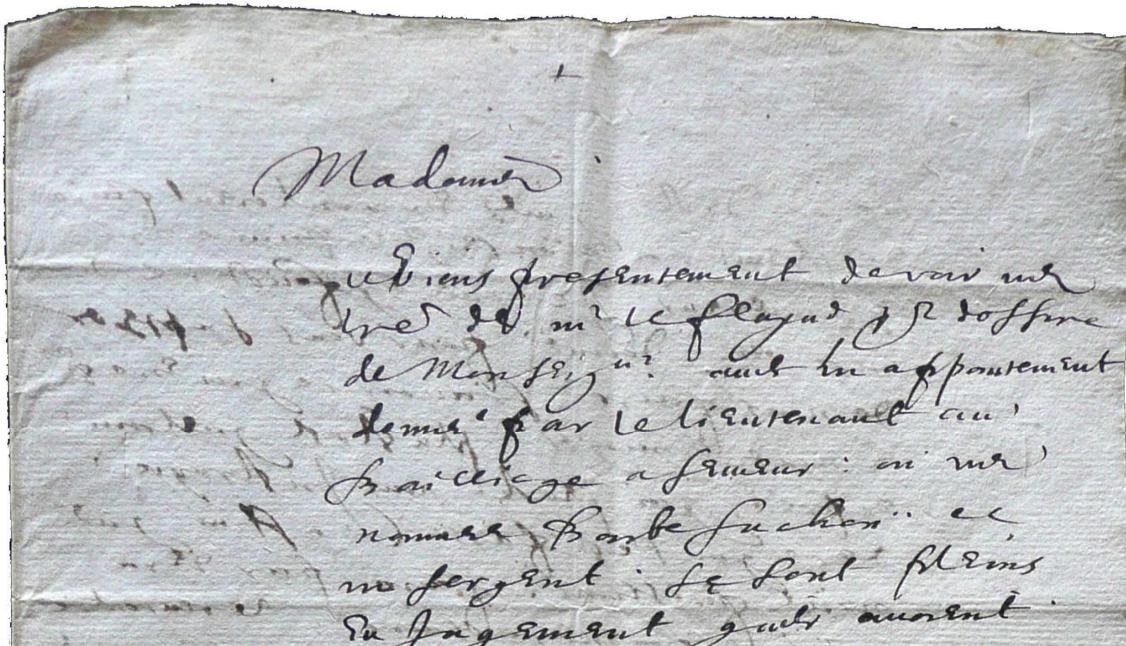
Charles FÉVRET (1583-1661) fait ses études à Dijon, Dole, Metz et à l'université de Heidelberg pendant 4 ans. Il refuse un emploi dans le Palatinat de crainte de devoir changer de religion. De retour en France il se met au service de Henri de BOURBON prince de CONDÉ, puis de son fils Louis de BOURBON. Gaston d'ORLÉANS le nomme comme son conseil et avocat. Frédéric Casimir de LANDSBERG et Amélie d'ORANGE-NASSAU à leur tour le choisissent comme conseil et intendant de leurs affaires en Bourgogne, comme l'avaient été avant lui :

son père Jacques FÉVRET (1544-1626) choisi par Louise Juliana d'ORANGE-NASSAU, sœur d'Amélie et veuve de l'électeur palatin Frédéric IV pour l'administration des biens de la maison de NASSAU en Bourgogne ;

son grand-père Charles FÉVRET (1507-1557) qui administra les biens, notamment la baronnie de Montfort, de René de NASSAU puis ceux de Guillaume de NASSAU ;

son bisaïeul Gérard FÉVRET (1440-1533), qui fut le conseiller des affaires de Philiberte de LUXEMBOURG, femme de Jean IV de CHALON-ARLAY, prince d'ORANGE ;

et son trisaïeul Jean FÉVRET (mort en 1460) qui fut l'intendant de Pierre de BAUFFREMONT, comte de Charny. Jean FÉVRET avait épousé Hélène de GORGIARD, famille noble de Semur-en-Auxois.

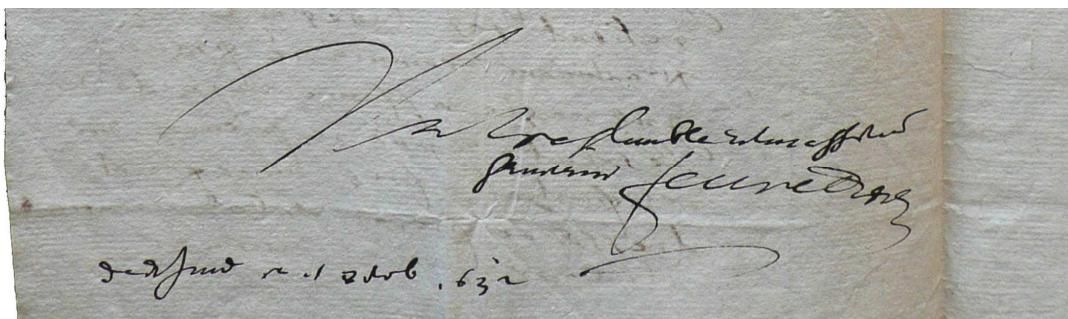


¹ Archives Départementales de l'Aube : 8J 736 (Fonds CHANDON de BRIAILLES)

² Epouse de Jean de PETERSDORFF, baron de Camin, seigneur de Genay, homme de confiance du couple princier pour la gestion de leurs biens bourguignons.

Madame,

Je viens présentement de voir une (lettre ?) de Monsieur Le FLAYNE procureur d'office de Monseigneur avec un appointement (remis) par le lieutenant au bailliage à Semeur, où une nommée Barbe SUCHON et un sergent se sont plaints en jugement qu'ils auroient esté attaqués par quinze ou seize des domestiques de la maison de Monseigneur, armés d'espars, bastons et nerfs de boeufs, qui les (auraient) tellement excédés qu'ils estoient l'un et l'autre deans le lict : et requerrent que le lieutenant susdit veust à se transporter sur le lieu où ils estoient pour recepvoir leurs plaintes et en dresser procès verbal : Je ne me puis imaginer que cela soit, sachant deans quel respect Monseigneur retient ses domestiques. Néanmoins comme je prévois que ceste affaire aura de l'esclat et que je prévois que ces partyes, après avoir faict dresser ce procès verbal, recourront à la Cour, voires mesmes, m'a on dict, qu'ils en vouloient faire des plaintes à Monseigneur le prince ? gouverneur. Je vous ay faict ce mot, Madame, pour vous supplier de nous faire scavoir ce qui en est et nous envoyer plustost ? exprès qui peuve nous instruyre de ce qui s'est passé, affin que nous puissions faire par deça ce qui sera nécessaire. Le ? de ceste affaire vient un peu mal à propos pour celle que vous avez commencée contre BEAUBIS, en laquelle je vous offre tout le service et assistance que vous pouvez espérer de celuy qui est, Madame,

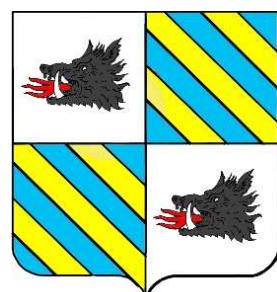


Vostre très humble et très affectionné serviteur. FEVRET de (Dijon?) ce ? octobre 1632

Notons au passage le nombre important de domestiques qui devaient se trouver au service de la princesse Amélie et de Frédéric Casimir. Plus de 15, probablement uniquement des hommes, sont compromis dans cette affaire.

Les FÉVRET portaient : "d'argent à une hure de sanglier arrachée de sable, armée et allumée d'argent, lampassée d'une flamme de gueules ; écartelé d'azur à une bande d'or de trois pièces". Cimier : une hure de sanglier comme dessus".³ Les trois bandes d'or étant les armes des FÉVRET et la hure de sanglier celles des GORGIARD.

Le sceau de Charles FÉVRET est apposé sur une autre lettre datée de 1638 et adressée à Monsieur de PETERSDORFF. On y devine les têtes de sanglier et les bandes.



³ Le Parlement de Bourgogne, son origine, son établissement et son progrès. Pierre PAILLIET (1649)

